

**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS
ROBINETS – HAIE D’ALOT**

Siège : 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Extrait du registre des délibérations
Séance du Comité Syndical du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des Mauges à la Loge, commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau en Mauges sur la première convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2025 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Cholet Agglomération :

CA titulaires GALY Marie-Christine, MARSAULT Maurice,
..... RIGOULAY Michel,
CA suppléants BARILLERE Jean-René,

Mauges Communauté :

MC titulaires AUDOIN Dominique, BENOIST Yannick,
..... BRIAND Benoît, BACLE Philippe, PAGEAU Michel,
MC suppléants BRUNEAU Michel, BIGEARD Jacques,
..... GRATON Henri, MARTIN Freddy, TILLEAU Jean-Luc

Délégués absents excusés :

Cholet Agglomération : DELAUNAY P, ROCHAS S, TIGNON JR

Mauges Communauté : ARROUET C, BIDET A, CAILLAULT G, DAVID R, DOUGE C, DUBILLOT V, FEVRIER JC, JEANNETEAU HN, LEBRUN R, MARTIN L, GALLARD C, MOUY O, ROCHARD B, TILLEAU JL

Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M

Nombre de délégués titulaires en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 14

M. BIGEARD Jacques, délégué de Mauges Communauté est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 juin 2025

- Milieux aquatiques
 - ✓ Etat d'avancement des travaux
 - ✓ Présentation des devis validés pour les travaux à venir
 - ✓ Litige Vezins
- Animation bocage et zones tampons
 - ✓ Etat d'avancement :
 - Animation bocage
 - Accompagnement plantations bocagères
 - Accompagnement implantation zones tampons
- Animation agricole
 - ✓ Renouvellement d'un PAEC pour l'année 2026 (délibération)
 - ✓ Journées techniques
- Gestion quantitative
 - ✓ Avancement étude HMUC
 - ✓ Suivi des étiages
- Sensibilisation et communication
 - ✓ Animations scolaires
 - ✓ Forum de l'eau
- Administratif
 - ✓ Budget 2025 : décision modificative n°3 (délibération)
 - ✓ Demandes de subventions pour l'année 2026 (délibération)
 - ✓ Ordre de mission permanent pour l'année 2026 (délibération)

Questions diverses

Planning des prochaines réunions

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 juin 2025

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2025 n'appelle aucune remarque.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Milieux aquatiques

Restauration de mares :

Les techniciens rivières présentent l'avancement des travaux, débutés fin août, avec 12 mares finalisées sur les 13 prévues en 2025. Les travaux sur la dernière mare (Saint-Pierre-Montlimart) devraient débuter dans les prochains jours. 7 entreprises locales interviennent sur ces chantiers.

Dominique AUDOIN demande si les communes ont une obligation pour entretenir les mares publiques dont elles sont propriétaires. Certaines mares, situées en milieu plutôt urbain sont parfois mal entretenues.

Michel PAGEAU ajoute qu'il fait parfois le même constat, et qu'il peut aussi avoir des problèmes de disponibilité des agents communaux qui n'ont pas suffisamment de temps pour assurer l'entretien des mares.

Denis BRANGER indique qu'il n'y a pas de réglementation particulière pour l'entretien des mares, mais que le SMiB peut prendre contact avec les communes concernées pour définir avec eux ce qui peut être amélioré dans la gestion de leurs mares.

Henri GRATON se questionne sur l'impact des travaux de restauration de mares sur certaines espèces comme le triton.

Denis BRANGER précise que des inventaires faune-flore sont réalisés avant travaux, et qu'il y a souvent des tritons identifiés. C'est pour cette raison que les travaux sont faits fin août/début septembre, qui est la période la moins impactante pour cette espèce.

Travaux cours d'eau :

Les premiers chantiers ont démarré aux alentours du 10 septembre, sur l'Èvre à Trémentines et la Trézenne au Fuilet ; démarrage le 15 septembre sur l'Abriard au Fief-Sauvin ; et la semaine du 29 septembre sur Les Robinets (au Fuilet).

Le détail des chantiers à venir est présenté :

Ruisseau de la Foi :

Sur le ruisseau de la Foi à Saint-Laurent-des-Autels, la présence d'une espèce protégée, l'Agrion de Mercure (espèce de libellule) a été identifiée lors des inventaires faune-flore avant travaux. Après discussion entre les membres du bureau sur la nécessité de réaliser ces travaux compte-tenu de la présence de cette espèce protégée sur la zone, il est décidé d'abandonner ce projet de restauration de cette portion du ruisseau, tout en souhaitant étudier la possibilité d'un suivi de l'espèce sur ce cours d'eau.

A noter que les travaux de restauration de la zone humide (entre le ruisseau et la mare) pourront tout de même être réalisés.

À la suite d'échanges avec le maire délégué de Saint-Laurent-des-Autels, Michel PAGEAU demande s'il était possible de réhausser le trop-plein de la mare en ajoutant coude, plutôt qu'en réalisant des travaux de terrassement.

Les techniciens de rivières indiquent que cette solution est envisageable et qu'elle a déjà été réalisée sur d'autres mares.

Boire de Drain :

Les travaux ont repris le 21 juillet et devraient se terminer fin septembre. Afin d'inviter les élus à venir découvrir les travaux menés sur ce site, un sondage leur a été envoyé par mail.

Yannick BENOIST invite les membres du comité syndical à répondre à ce sondage afin de pouvoir organiser une visite de terrain avant fin octobre.

Ruisseau des Robinets :

Un linéaire de 0,6 km de travaux est prévu :

- Restauration ripisylve
- Restauration morphologique
- Restauration mares et zones tampon

Ruisseau de l'Abriard :

Un linéaire de 1,8 km de travaux est prévu :

- Restauration ripisylve
- Restauration morphologique
- Restauration mares et zones tampon
- Clôtures et abreuvoirs

Èvre amont :

Un linéaire de 2,5 km de travaux est prévu :

- Restauration ripisylve et peupliers
- Broyage
- Restauration mares et zones tampon
- Restauration continuité écologique
- Diversification habitats et écoulements

Trézenne :

Trois localisations de travaux sont prévues :

- Restauration ripisylve et peupliers
- Broyage
- Restauration mares et zones tampon
- Restauration continuité écologique
- Restauration du lit mineur
- Clôtures et abreuvoirs

3. Animation bocage et zones tampon

Plantations de haies et d'agroforesterie :

Pour la campagne de plantation 2025/2026, le dossier de demande de subventions a été déposé auprès de la Région dans le cadre du « plan haie », et de l'Agence de l'Eau. Un total de 25 porteurs de projets est prévu, pour :

- 8 601 plants de nouvelles haies
- 191 plants de regarnissage
- 440 plants de bosquet
- 8 ha d'agroforesterie

Marie-Christine GALY demande quelles essences sont plantées.

David RENEVRET indique que le SMiB utilise potentiellement 64 essences qui sont éligibles aux projets de plantation, dont 50% doivent être labellisées « végétal local ». La majorité des essences plantées sont celles qu'on retrouve déjà localement dans les haies. Certaines essences sont plantées, en plus petites proportions, pour anticiper les évolutions climatiques (notion de migration assistée).

Dominique AUDOIN admet qu'il est nécessaire de mener des projets de plantation, mais qu'une haie peut aussi pousser toute seule si on lui laisse le temps et en ne broyant pas les bordures de champ.

David RENEVRET confirme qu'il est possible de laisser une haie se créer ou se régénérer seule. C'est ce qui est fait par endroit, simplement en déplaçant une clôture.

Henri GRATON demande quel est l'impact des haies sur les cultures, notamment en termes de concurrence au pied de la haie.

David RENEVRET indique qu'il y a bien une concurrence forte sur les premiers mètres, mais qu'elle est plus que compensée par l'impact positif apporté à l'échelle de la parcelle, notamment via les effets de brise vent ou de réserve d'auxiliaires. Par ailleurs, certaines pratiques de gestion de la haie peuvent permettre de limiter cette concurrence (sous-solage à l'implantation pour favoriser la descente des racines, taille des arbres, ...).

Journées techniques et animations :

Le SMiB organise des groupes de travail pour la mise en place d'un cahier des charges intercommunal sur la gestion du bocage.

Par ailleurs, plusieurs journées techniques sont prévues d'ici la fin de l'année, avec les partenaires :

- Journée technique sur les arbres fourragers, les haies et/ou le bois litière (CIVAM AD 49) : semaine du 17 novembre
- Réfléchir, concevoir et préparer de A à Z son projet en agroforesterie sur sa ferme (GABB Anjou) : 16, 17 octobre et 6 novembre
- Animation d'une journée technique sur la mécanisation du bocage (union des CUMA + SMiB) : 27 novembre après-midi
- Intervention auprès de structure type lycée agricoles sur l'exploitation durable de la haie (union des CUMA + SMiB) : 27 novembre matin

Dominique AUDOIN demande s'il est possible de faire pâturer des arbres l'été alors que la réglementation interdit l'entretien des haies sur cette période.

David RENEVRET précise que le pâturage des branches est modéré et peut être géré avec un fil de clôture. Dans tous les cas, ce pâturage ne constitue pas une source d'alimentation importante pour un troupeau, mais vient en complément de la ration.

Concernant l'utilisation de bois en litière, Dominique AUDOIN ajoute qu'avec le recul de l'élevage, la demande en paille est moins forte, alors que l'offre est plus importante.

David RENEVRET répond que l'intérêt purement financier d'utiliser de la paille ou une litière bois dépend bien du prix de vente de la paille. En moyenne, lorsque la paille est à plus de 80€ la tonne, il est plus rentable d'utiliser du bois déchiqueté.

Freddy MARTIN demande si les agriculteurs sont autorisés à bruler les rémanents suite à la taille ou l'entretien des haies.

David RENEVRET indique avoir questionné la DDT sur ce sujet en 2024. Les services de la DDT ont répondu que le brûlage était interdit, y compris pour les agriculteurs, sauf dérogations. Il demeure cependant un certain flou réglementaire sur les dérogations possibles.

Zones tampon :

4 zones tampon sont validées sur les bassins de l'Èvre, la Thau et le St Denis.
Une est reportée.

Une a fait l'objet d'un refus.
Il s'agit de travaux de terrassement plutôt légers (déblais-remblais) pour créer des noues ou dépressions enherbées.

4. Animation agricole

Renouvellement PAEC :

Lors de déclaration PAC 2025, 30 agriculteurs se sont engagés dans une mesure MAEC. Afin de poursuivre cette dynamique, le SMiB souhaite renouveler le PAEC en 2026. L'objectif est à la fois de permettre un renouvellement pour les agriculteurs engagés en 2021, et de permettre à de nouveaux agriculteurs de s'engager. La DRAAF a annoncé que le budget 2026 pour les MAEC sera très réduit et que des priorisations seront nécessaires.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De demander** l'étude du périmètre en Zone d'Action Prioritaire
- **De déposer** une demande de renouvellement de PAEC sur les bassins versants Èvre, Robinets Haie d'Alot
- **De solliciter** une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de la DRAAF, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à ce projet.

Journées techniques :

Trois journées techniques ont eu lieu durant l'été, avec une participation satisfaisante (allant de 10 à 30 personnes) :

- 2 juillet : réduction des intrants et économies d'eau en arboriculture – *Mauges-sur-Loire*
- 8 juillet : sécuriser son système herbager face au changement climatique – *Beaupreau-en-Mauges*
- 15 juillet : maintenir la production d'un verger en économisant la ressource en eau – *Mauges-sur-Loire*

Deux journées techniques sont prévues à l'automne :

- Robustesse hydrologique des fermes – *Mauges-sur-Loire* : 7 octobre
- Tendre vers le maraîchage de conservation des sols – *Le May-sur-Èvre* : date à caler

5. Gestion quantitative

Avancement étude HMUC :

Le vendredi 12 septembre s'est tenu le COPIL ainsi qu'une CLE afin de valider les phases 2 et 4 de l'étude HMUC Èvre-Thau-St Denis.

La phase 2 correspond à la détermination des débits écologiques. Cette étape permet de quantifier les besoins des milieux au cours de l'année. Les points validés sont les suivants :

- La méthodologie tout au long de l'année.
- Les gammes de débits écologiques pour la période juin-octobre, calculées avec la méthode ESTIMHAB.
- Les besoins pour le reste de l'année ont été présentés ; la détermination des gammes de débits sera réalisée ultérieurement selon une approche basée sur une analyse croisée dans la suite de l'étude.

- Le cas particulier de l'Èvre Aval : le protocole ESTIMHAB n'est pas applicable en raison de nombreux seuils sur les tronçons.

La phase 4 est consacrée à l'analyse de la vulnérabilité des activités socio-économiques du territoire face au manque d'eau. Cette phase est rarement incluse dans les études HMUC, mais elle est de plus en plus demandée par les acteurs locaux pour mieux appréhender les conséquences des déficits hydriques. Elle se concentre sur les impacts du manque d'eau, sans aborder les causes ni les solutions ou adaptations à mettre en œuvre. La méthodologie a été co-construite avec l'ensemble des acteurs et a permis de développer une analyse multicritère, facilitant la comparaison entre indicateurs financiers (chiffre d'affaires, EBE, surcoût d'abreuvement, etc.) et qualitatifs (services écosystémiques, indicateurs sanitaires, etc.).

Dominique AUDOUIN demande comment les contrôles des prélèvements pourront être effectués après la détermination des volumes prélevables.

Laurine TIGNON précise que les inventaires devront être réalisés par la DDT, qui vérifiera les autorisations individuelles par unité de gestion. Le SMiB n'a pas de rôle de police.

Yannick BENOIST ajoute qu'il existe un risque de contrôle sur les unités de gestion présentant un déficit quantitatif

Suivi des étiages :

Le suivi des étiages est réalisé toutes les deux semaines pendant la période estivale, en régie, par des agents et des élus du SMiB. Fin août, environ 45 à 50 % des cours d'eau observés étaient en assecs. Les épisodes pluvieux du début septembre ont permis de réduire ces assecs à environ 30 %. Malgré cette amélioration de l'écoulement des cours d'eau, un grand nombre reste encore fortement impacté par le manque de pluie et les chaleurs, et n'a pas retrouvé d'écoulement visible.

6. Sensibilisation, communication

Animations scolaires :

Pour l'année scolaire 2025/2026, le SMiB a renouvelé sa proposition aux écoles pour participer à des animations de sensibilisation. Le nombre de demandes d'inscriptions a été trop important par rapport au budget dédié. Les écoles en limite du territoire du SMiB ont été redirigées vers les syndicats voisins (EPTB Sèvre Nantaise et Syndical Layon Aubance Louets). L'objectif étant que les écoles qui bénéficient des animations évoluent d'une année sur l'autre, tout en ayant une répartition géographie la plus homogène possible.

Au global, 16 écoles vont participer au programme proposé par le SMiB, pour un total de 27 animations.

Une nouvelle animation, sur la thématique du bocage est proposée pour la première fois cette année.

Forum de l'eau :

Le Forum de l'eau, organisé avec le Syndicat Layon Aubance Louets, aura lieu le 7 novembre, sur la thématique de l'hydrologie régénérative et du bocage. Après une conférence et des tables rondes l'après-midi, un spectacle sera proposé le soir.

Benoit BRIAND souhaite que le SMiB transmette l'invitation à « scènes de pays », pour qu'ils la diffusent dans leur réseau. Cependant, le spectacle ne pourra pas être intégré à la plaquette de programmation de Scènes de pays.

7. Gestion administrative

Décision Modificative n°3 au BP 2025

A la demande la Trésorerie de CHOLET, modification des comptes 45815 (nouveau compte 458152) et 45819 (nouveau compte 458192) pour annuler des titres 2024 concernant des subventions de la Région Pays de La Loire pour les opérations suivantes :

- Etude sur la restauration de la continuité écologique de la chaussée de Notre-Dame-du-Marillais : opération non commencée (7 200 €)
- Implantation des zones tampons sur le bassin versant – phase 1 : opération non terminée (3 600 €)

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** la décision modificative n°3 au BP 2025

Demandes de subventions 2026

Chaque année, le SMiB sollicite des subventions auprès de différents financeurs pour réaliser des actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau. Les demandes de subventions concernent principalement les activités suivantes :

- Cellule d'animation des Contrats territoriaux Eau et du SAGE Èvre – Thau – St Denis
- Actions, communication et études milieux aquatiques des CT
- Actions volet pollutions diffuses des CT
- Actions volet gestions quantitatives des CT
- Actions, communication et études du SAGE Èvre – Thau- St Denis
- Actions d'animation et d'accompagnement à la plantation de haies bocagères et d'agroforesterie
- Actions d'animation et d'accompagnement à la gestion durable des haies bocagères

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De solliciter** une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Département du Maine-et-Loire, de l'Etat
- **De charger** le Président de signer tous documents nécessaires à la demande de ces différentes aides

Ordre de service permanent 2026

L'activité des agents et élus du syndicat demande régulièrement des sorties en dehors du périmètre du syndicat. Monsieur le Président propose un ordre de mission permanent sur l'ensemble du territoire français pour une durée d'un an.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer** la limite nationale pour le remboursement des frais de repas par ordre de mission permanent.
- **De fixer** la validité de l'ordre de mission permanent pour une durée d'un an renouvelable par délibération.
- **D'autoriser** le remboursement des frais de repas lorsque ceux-ci sont pris sur la résidence administrative et familiale lors d'accompagnement de groupe ou partenaire de travail.
- Que les remboursements se feront **au réel** sur production de justificatifs de paiement,
- **Précise** que ces frais seront imputés à l'article 6251

Prochaine réunion

La date du prochain comité syndical a été fixée au lundi 15 décembre.

La séance est levée à 22h53

Yannick BENOIST
Président du SMiB



SMiB
Èvre - Thau - St Denis
Robinets - Haie d'Alot